

L'évolution du e-commerce au Maroc reste en deçà du potentiel du secteur

Technologie

Posté par: Visiteur

Publié le : 09-02-2008 11:15:57

L'évolution du commerce électronique au Maroc reste en deçà du potentiel qu'offre ce secteur, a indiqué, jeudi à Fès, M. Hicham Lahjomri, chef de division à l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT).

Une enquête réalisée par l'ANRT révèle que les entreprises marocaines effectuent environ 8,4 pc de leurs achats en ligne, pour un montant ne dépassant pas 4 pc du volume global des achats dans 95 pc des cas, a souligné M. Lahjomri, qui s'exprimait lors d'un séminaire organisé autour du thème "Commerce électronique : vecteur de développement pour le tourisme et l'artisanat ".

Cette faible affluence pour le commerce électronique s'explique par le manque de garanties légales et de solutions appropriées de paiement en ligne dans les transactions électroniques, a-t-il précisé lors de cette rencontre, initiée par la commission PME de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM).

Il a cependant fait remarquer que le commerce électronique est susceptible de connaître un grand essor, au vu de l'évolution de l'usage des techniques de l'information et de la communication, en particulier grâce à l'introduction de l'Internet à haut débit et à la disponibilité de meilleures garanties susceptibles d'assurer plus de confiance numérique.

La confiance numérique représente un enjeu fondamental pour la promotion des activités de commerce électronique, a-t-il dit, expliquant que plusieurs études montrent que le développement du commerce électronique ne se fera que si l'on arrive à gagner la confiance du consommateur, en assurant la sécurité des réseaux et des échanges électroniques, la protection des données personnelles et de la vie privée et la lutte contre la cybercriminalité.

Il a souligné dans ce sens que le Maroc a mis en place un dispositif juridique pour créer et renforcer les conditions de la confiance numérique, citant à cet égard la loi complétant le code pénal en matière d'infractions relatives aux systèmes de traitement automatisé des données et la loi sur les échanges électroniques de données juridiques.

"Les services à base de paiement électronique vont certainement connaître une évolution importante au Maroc, avec la mise en place d'une nouvelle plate-forme de paiement électronique ", a-t-il estimé.

De son côté, M. Said Mataich, chargé de mission à l'Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise (ANPME), a souligné, lors d'une intervention intitulée "L'ANPME : l'accompagnement des PME dans l'introduction des NTI", que son établissement offre une multitude de services visant l'informatisation de la gestion des PME.

L'ANPME accompagne l'entreprise dans le choix d'un Système d'Information (SI) à travers

l'introduction d'un nouveau progiciel, le changement ou la modernisation du système déjà en place, l'organisation de la fonction informatique, ainsi que dans la mise en place d'un Schéma Directeur informatique, a-t-il expliqué.

Cet accompagnement, a-t-il dit, permet d'assurer une circulation optimale de l'information en favorisant la qualité, l'économie et la réduction du temps de réponse, d'éliminer les redondances de contrôle, de mettre à la disposition des décideurs une information fiable et en temps réel et de tirer profit des nouvelles technologies pour répondre aux exigences de réactivité, de disponibilité et d'évolutivité.

L'ANPME a mené 387 actions d'accompagnement en faveur de 270 entreprises, dont neuf établies dans la région de Fès-Boulemane, a-t-il indiqué, notant à cet égard que l'entreprise ne contribue qu'à hauteur de 20 pc du coût de la mission, le reste étant pris en charge par le Fonds national de mise à niveau (FOMAN).

Les travaux de cette rencontre ont été axés sur plusieurs thèmes, dont "Etat des lieux des technologies de l'information", "le e-commerce pour le développement des destinations touristiques ", "l'expérience espagnole dans le e-commerce", et " la présentation de la plate-forme Intermed".

MAP